



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DECIZE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le 20 Décembre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Decize, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Justine Guyot, Maire.

Date convocation : 14 Décembre 2023. **Présents :** Amandine COLAS, Séverine COLIN, Louis DRUVENT, Daniel FAIVRET, Laurent FONGARO, Justine GUYOT, Chantal HALADYN, Annick JAILLOT, Christine JAMET, Julien MAILLARD, Monique MENAND, Jean-Marie MONNETTE, Alain MOREAU, Jacques MOREAUX, Franck RAPIAU, Philippe ROLLIN, Jean-Michel SEGUIN, Jean-Marc SOISSON, Bruno TILLY. **Excusés :** Colette BERNARD (arrivée après le vote), Stéphanie BOUTEILLER (pouvoir à Colin S.), Yasmina BOUZOULA (pouvoir à Soisson JM.), Arnaud DUDRAGNE (pouvoir à Monnette JM.), Jean GARÇON (pouvoir à Maillard J.), Alain GÉVAUDAN (pouvoir à Moreaux J.), Mélanie JOACHIM (pouvoir à Guyot J.), Valérie LÉGER (pouvoir à Jaillot A.), Romain PERCEAU, Sophie THAVIOT (pouvoir à Menand M.). **Secrétaire de séance :** Daniel FAIVRET. **En exercice :** 29. **Présents :** 19. **Votants :** 27.

Madame le Maire explique l'oubli et justifie la nécessité de réunir le Conseil pour la prise de cette délibération unique afin de ne pas suspendre l'exécution budgétaire en début d'année 2024.

Monsieur Faivret pose la question de l'adoption du p.v. du Conseil de Novembre. Madame le Maire expose qu'il sera adopté au prochain Conseil.

Affaires financières : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. [...] En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. ».

Aussi, est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024, principal et annexe, sur la base des enveloppes financières suivantes :

➤ **Budget Ville**

	Crédit ouvert 2023 (BP+DM, hors RAR)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	91 800,00 €	22 950,00 €
204 Subventions d'équipement versées	116 660,00 €	29 165,00 €
21 Immobilisations corporelles	206 048,24 €	51 512,06 €
23 Immobilisations en cours	1 055 100,00 €	263 775,00 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €
TOTAL	1 469 608,24 €	367 402,06 €

➤ **Budget Service des eaux**

	Crédit ouvert 2023 (BP+DM, hors RAR)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
21 Immobilisations corporelles	140 000,00 €	35 000,00 €
23 Immobilisations en cours	802 976,12 €	200 744,03 €
TOTAL	967 976,12 €	241 994,03 €

➤ **Budget Assainissement**

	Crédit ouvert 2023 (BP+DM, hors RAR)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	41 270,00 €	10 317,50 €
23 Immobilisations en cours	176 880,00 €	44 220,00 €
TOTAL	218 150,00 €	54 537,50 €

➤ **Budget Cinéma**

	Crédit ouvert 2023 (BP+DM, hors RAR)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
21 Immobilisations corporelles	2 000,00 €	500,00 €
23 Immobilisations en cours	1 646,44 €	411,61 €
TOTAL	3 646,44 €	911,61 €

➤ **Budget École de Musique**

	Crédit ouvert 2023 (BP+DM, hors RAR)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
21 Immobilisations corporelles	3 600,00 €	900,00 €
TOTAL	3 600,00 €	900,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La séance est levée à 18h45.

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et invite le Conseil à partager un verre de l'amitié.